

Collectivité
SYNDICAT MIXTE D'ASSAINISSEMENT DU
PONT SOLLIERES



Rapport annuel
Sur le prix et la qualité du service public
De l'Assainissement Non Collectif
SPANC

Année
2020

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 -- 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr

Table des matières

1. CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE	2
1.1. PRESENTATION DU TERRITOIRE DESSERVI	2
1.2. MODE DE GESTION DU SERVICE.....	2
1.3. ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE (D301.0)	2
1.4. INDICE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (D302.0)	3
2. TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT ET RECETTES DU SERVICE	4
21. MODALITES DE TARIFICATION.....	4
22. RECETTES 2020.....	4
3. INDICATEURS DE PERFORMANCE.....	5
3.1. TAUX DE CONFORMITE DES DISPOSITIFS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (P301.3) et REPARTITION DES CONTROLES REALISES PAR LE SERVICE SUR L'EXERCICE 2020	5
4. ORIENTATION POUR L'AVENIR.....	5

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau **intercommunal**

- Nom de la collectivité : Syndicat Mixte d'Assainissement du Pont Sollières
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : EPCI

Compétences liée au service

- | | | |
|--|--|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> Contrôle des installations | <input type="checkbox"/> Traitement des matières de vidanges | |
| <input type="checkbox"/> Entretien des installations | <input type="checkbox"/> Réhabilitation des installations | <input type="checkbox"/> Réalisation des installations |

- Territoire desservi : les communes de
- FONTENAS
- .POMMIERS (hameau de la Grange Huguet)
- THEIZE
- PORTE DES PIERRES DOREES représentant les communes de Pouilly-le Monial et Liergues et Jarnioux
- COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE VILLEFRANCHE BEAUJOLAIS SAONE représentant la commune de VILLE SUR JARNIOUX.
- Existence d'un zonage Oui, date d'approbation : 3/12/2003 Non
- Existence d'un règlement de service Oui, date d'approbation : 10/04/2017 Non

1.2. Mode de gestion du service

Le service est exploité en **Prestation de service**

Nom du prestataire : entreprise SOGEDO

563 Route de Riottier – 69400 VILLEFRANCHE SUR SAONE

1.3. Estimation de la population desservie (D301.0)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – qui n'est pas desservie par un réseau d'assainissement collectif.

Le service public d'assainissement non collectif dessert **337** habitants.

1.4. Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0)

Il s'agit d'un indicateur descriptif, qui permet d'apprécier l'étendue des prestations assurées par le service. Il se calcule en faisant la somme des points indiqués dans les tableaux A et B ci-dessous.

Attention : le tableau B n'est pris en compte que si le total obtenu pour le tableau A est égal à 100.

L'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif du service pour l'année 2020 est de 100.

Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif				
Indice obtenu en faisant la somme des points indiqués dans les tableaux A et B ci-dessous. Le tableau B n'est pris en compte que si le total obtenu pour le tableau A est de 100				
A. Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service public d'assainissement non collectif		OUI	NON	CALCUL
	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par délibération	20	0	20
	Application d'un règlement du service public d'assainissement non collectif approuvé par une délibération	20	0	20
	Mise en œuvre de la vérification de conception et d'exécution des installations réalisées ou réhabilitées depuis moins de huit ans	30	0	30
	Mise en œuvre du diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des autres installations	30	0	30
Total				100

B – Éléments facultatifs du service public d'assainissement non collectif		OUI	NON	Si et seulement si total A = 100
	Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations	10	0	0
	Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations	20	0	0
	Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange	10	0	0
TOTAL				0

2. Tarification de l'assainissement et recettes du Service

2.1. Modalités de tarification

La redevance d'assainissement non collectif comprend une part destinée à couvrir les compétences obligatoires du service (contrôle de la conception, de l'implantation, de la bonne exécution et du bon fonctionnement des installations) et des frais de fonctionnement du service :

Les tarifs applicables en 2020 sont les suivants :

70	Redevance Assainissement Non Collectif	
7062	Contrôle périodique	88.00 €
70621	Contrôle Conception - Implantation	115.00 €
70623	Contrôle Réalisation	130.00 €
70625	Contrôle vente ou jamais contrôlé	115.00 €

La délibération fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice : Délibération du 18/03/2015

2.2. Recettes 2020

Les recettes liées à la facturation du services SPANC aux usagers, prestation à la demande et redevance annuelle s'élèvent à 4 583.00 €

70	Vente de produits finis, prestations de services pour l'année 2020	4 583.00 €
7062	Contrôle Périodique	1 848.00 €
70621	Contrôle Conception - Implantation	1 265.00 €
70623	Contrôle Réalisation	780.00 €
70625	Contrôle vente ou jamais contrôlé	690.00 €

3. Indicateurs de performance

3.1. Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (P301.3) et répartition des contrôles réalisés par le service sur l'exercice 2020

P301.3 : Nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité + nombre d'installations jugées non conformes mais ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement / Nombre total d'installations contrôlées depuis le début du service x 100

Soit pour l'année 2020 :

TYPE	Conforme ou mise en conformité	Non conforme
Vente	3	4
Périodique	7	23
Réhabilitation	6	0
Total	16	27

Bilan Assainissement Non Collectif			
SMAPS	2018	2019	2020
Contrôle de bon fonctionnement	2	6	30
Contrôle de conception	4	3	6
Contrôle de réalisation	4	3	6
Vente			7
Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif D301.3	29%	29%	14 %
Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif D302.0	100%	100%	100 %
Nombre d'installations contrôlées annuellement	10	12	49
Nombre d'installations contrôlées depuis le début du service	304		

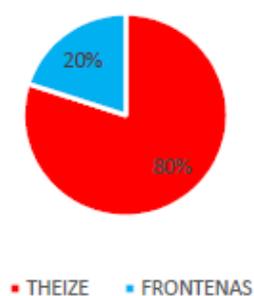
3.2 Détails des contrôles

3.2.A Contrôles de conception

	2020
Nombre	10
Avis favorable	10
Avis défavorable	0
Permis de construire	0
Réhabilitation	10

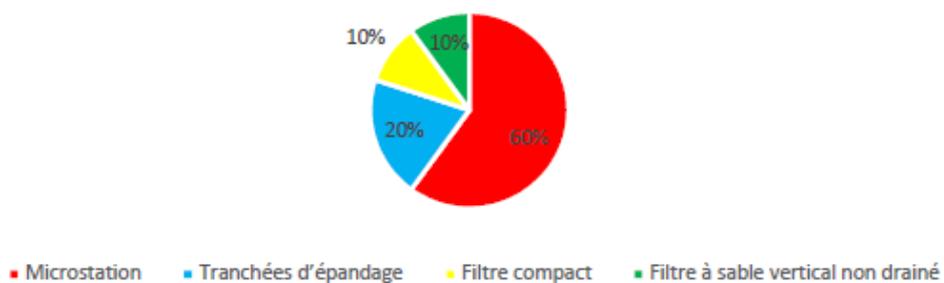
	2020
THEIZE	8
FRONTENAS	2

Conception 2020



	2020
Microstation	6
Tranchées d'épandage	2
Filtre compact	1
Filtre à sable vertical non drainé	1

Conception 2020

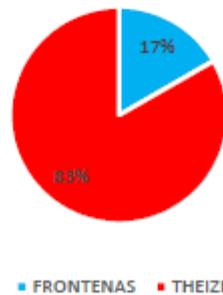


3.2.B Contrôle de réalisation

	2020
Nombre	6
Avis favorable	6
Avis défavorable	0
Permis de construire	0
Réhabilitation	6

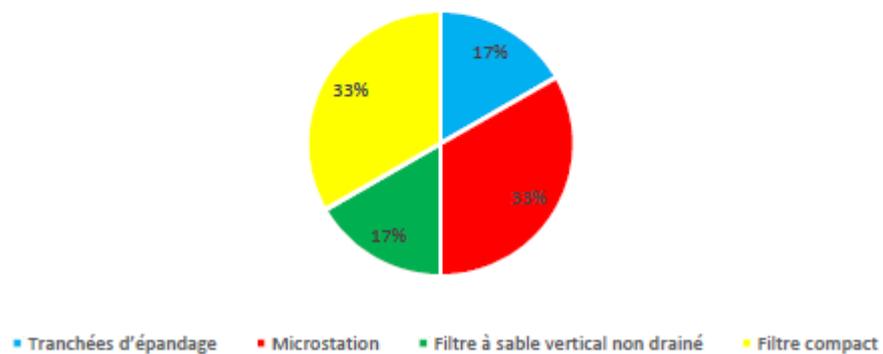
	2020
FRONTENAS	1
THEIZE	5

Réalisation 2020



	2020
Tranchées d'épandage	1
Microstation	2
Filtre à sable vertical non drainé	1
Filtre compact	2

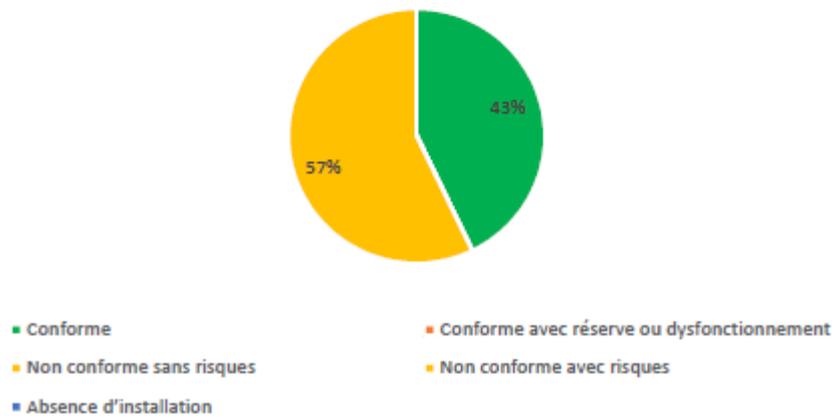
Réalisation 2020



3.2.C Contrôles ventes

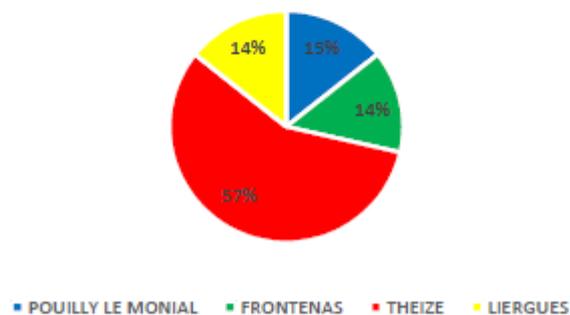
	2020
Nombre	7
Conforme	3
Conforme avec réserve ou dysfonctionnement	0
Non conforme sans risques	4
Non conforme avec risques	0
Absence d'installation	0

Diagnostics dans le cadre d'une vente 2020



	2020
POUILLY LE MONIAL	1
FRONTENAS	1
THEIZE	4
LIERGUES	1

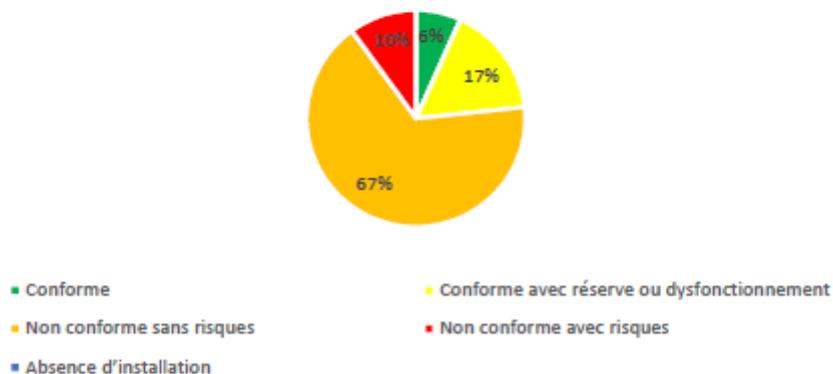
Diagnostics dans le cadre d'une vente 2020



3.2.D Contrôles périodiques

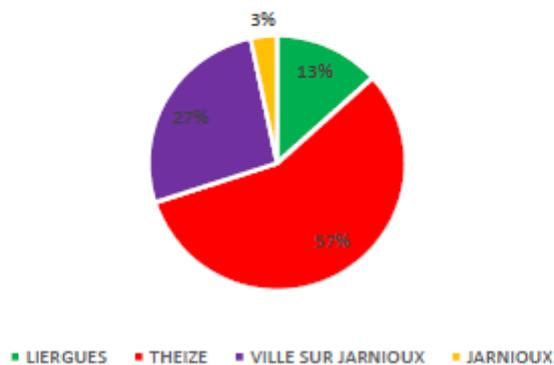
	2020
Nombre	30
Conforme	2
Conforme avec réserve ou dysfonctionnement	5
Non conforme sans risques	20
Non conforme avec risques	3
Absence d'installation	0

Contrôles périodiques 2020



	2020
LIERGUES	4
THEIZE	17
VILLE SUR JARNIOUX	8
JARNIOUX	1

Contrôles périodiques 2020



4. ORIENTATION POUR L'AVENIR

- Poursuite des contrôles de bon fonctionnement 2
- Mise à jour du règlement du service SPANC
 - o Etude à la parcelle obligatoire
 - o Réhabilitation des installations (inconnues – non conforme)
 - o Suivi des ventes – réhabilitation des installations 1 an après une vente
- Définition d'un planning des contrôles de bon fonctionnement annuellement

